



# LA LETTRE DU MAIRE

NOVEMBRE 2015 - n°17

Vous trouverez ce mois-ci, dans cette lettre, des informations pratiques sur le recensement de tous les jeunes français, sur la mise en place du nouveau site internet du SIGIS et sur l'association des « gilets oranges ». Nous avons eu le plaisir d'accueillir les nouveaux Saint-Clairois, lors d'une cérémonie très agréable le vendredi 23, en soirée. Les projets avancent toujours et d'ici la fin de l'année, vous aurez l'occasion de voir encore des changements dans notre commune, notamment pour les aménagements concernant les personnes à mobilité réduite. Le mois de novembre est là, les premiers froids vont commencer à se faire ressentir, merci de penser à ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir se tenir au chaud quand la nuit arrive. C'est également le mois où nous pensons plus particulièrement à nos soldats tombés sur tous les fronts et plus particulièrement à ceux de la première guerre mondiale, dont nous continuons à célébrer le centenaire. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Avec la rentrée, le SFMI (*Syndicat des Familles Monoparentales de l'Isère*) et son antenne du Pays Roussillonnais reprend ses permanences mensuelles :



le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 9h à 11 heures en mairie de St Clair du Rhône.

Vous pouvez laisser un message ou demander un rendez-vous en appelant le :

04 74 56 43 15.

Nous vous apporterons écoute, soutien en toute confidentialité, pour vos préoccupations, des informations ou une orientation si nécessaire vers les professionnels qui pourraient vous aider et compléter nos conseils.

Tous les deux ans, l'Antenne de Roussillon de l'**Association Espoir Isère contre le cancer** propose son opération "Brioche de l'Espoir" sur les communes du Pays Roussillonnais. A SAINT CLAIR DU RHONE, elle a eu lieu le Dimanche 04 Octobre 2015 à l'occasion du Forum des Associations et pour laquelle le Comité des Fêtes nous a généreusement autorisé à y faire cette vente de brioches. Montant de la vente : 1 146,73€ Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation, Votre soutien, votre générosité nous permettent de poursuivre notre lutte contre cette maladie. Cette année la recette sera particulièrement attribuée à la Recherche et à l'hôpital Lucien HUSSEL de VIENNE pour des soins socio-esthétiques.

Rejoignez les « gilets orange » de la Banque Alimentaire pour la Collecte Nationale, les 27 et 28 novembre 2015.



Comme chaque année depuis maintenant 30 ans, le dernier week-end de novembre est, pour les Banques Alimentaires, synonyme de générosité. La Collecte Nationale, qui aura lieu les **27 et 28 novembre 2015**, appelle à faire don de denrées alimentaires dans près de 9000 points de collecte (grandes surfaces, écoles, mairies...). L'année dernière, grâce à la mobilisation de tous, 230 tonnes de denrées ont été récoltées permettant de distribuer l'équivalent de 4 millions de repas sur l'Isère. Cette année encore, la Banque Alimentaire a besoin de vous le temps d'un week-end : devenez « gilet orange ».

**Soutenir les plus démunis.** Pour rejoindre cette grande chaîne d'entraide au service des plus démunis, contactez la Banque Alimentaire de l'Isère. En savoir plus :



<http://www.ba38.banquealimentaire.org>

## VIEILLIR OU CONDUIRE...FAUT-IL CHOISIR ?

Conférence : Les clés d'une mobilité réussie :

**VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**

14H Salle Baptiste Dufeu, PEAGE DE ROUSSILLON  
(rens. Réservation transport 04.74.87.93.38)

Organisée par le Service Autonomie de  
la Direction Territoriale Isère Rhodanienne

La réception des nouveaux **St-Clairois** s'est déroulée le vendredi 23 octobre dans une ambiance conviviale où administrés et élus ont pu échanger autour d'un appétissant buffet élaboré par les services municipaux avec l'aide de quelques résidents du Foyer Clariana.



## "Le nouveau Site Internet du SIGIS est arrivé"

Vous y trouverez :

- son historique, son fonctionnement, ses installations sportives, le mot du Président.
- Les associations sportives
- un calendrier des matchs, tournois, interclubs à domicile...et leurs diverses manifestations

Bon surf sur : [lesigis.fr](http://lesigis.fr)



## Info citoyenneté :

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les Français à partir de 16 ans. Pour cela il suffit de se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité française et d'un livret de famille à jour.

## ELECTIONS REGIONALES : dimanches 6 et 13 décembre



La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. Il est complété par un projet de loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Dans le projet initial, la gestion des collèges jusque-là de la compétence des départements est transférée aux régions. La propriété des collèges appartenant aux départements est obligatoirement transférée à la région, alors que le transfert de propriété est facultatif pour les collèges appartenant à des communes ou des intercommunalités. A l'issue de la première lecture, la gestion des collèges reste compétence du département.

Il est également prévu que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la promulgation de la loi. Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiés à la région. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements. La voirie départementale transférée aux régions dans le projet gouvernemental demeure compétence du département à l'issue de la première lecture.

Le département reste responsable des compétences de solidarité.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités : Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants minimum et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

## Dates à retenir :

**Dimanche 8 novembre Concours de Belote** organisé par le Comité des Fêtes à l'ESPACE JEAN FOURNET

**Mercredi 11 novembre Cérémonie commémorative** de l'armistice de 1918 11H30' PLACE DE LA MAIRIE

**Dimanche 15 novembre 20ème Brocante** du Sou des Ecoles à l'ESPACE JEAN FOURNET

**Dimanche 15 novembre Matinée gueuses-saucisses** de l'ACCA PLACE DE LA MAIRIE



**Vendredi 20 novembre Concours de Pétanque** organisé par l'ASR FOOT à l'ESPACE JEAN FOURNET

**Dimanche 22 novembre Matinée pâtes** de Mammola Association à l'ESPACE JEAN FOURNET

**Dimanche 29 novembre Matinée Zeppole** préparés par Mammola Association SALLE PAUL BENATRU

**Vendredi 11 et Samedi 12 décembre Marché de Noël** organisé par le Comité des Fêtes à l'ESPACE JEAN FOURNET



**A très bientôt pour une prochaine lettre...**

**Le Maire, Olivier MERLIN.**